

REGLEMENT INTERIEUR

I - TRAVAIL

❶ A l'école :

Les parents sont tenus informés de façon très régulière des résultats scolaires de leur(s) enfant(s).

Des évaluations de fin de trimestre sont effectuées dans l'année avec remise des bulletins à chaque famille de façon individuelle. Les évaluations sont notées et des moyennes sont établies à partir du CE2.

❷ A la maison :

Les devoirs à la maison portent surtout sur des leçons à apprendre (orthographe, poésie, conjugaison, règles de grammaire, tables d'opération, résumés d'histoire, géographie, sciences) auxquels peuvent parfois s'ajouter quelques petits exercices d'application ou de recherche. Nous pensons que le travail personnel entretient le lien avec les familles et reste une occasion unique d'apprendre l'autonomie.

❸ Rencontre parents-enseignants :

Chaque enseignant organise une réunion, en septembre, pour expliquer les enjeux de la nouvelle année scolaire qui débute et pour préciser ce qu'il attend de ses nouveaux élèves en termes d'habitudes et d'attitudes de travail.

Durant l'année scolaire, des temps de rencontre parents-enseignants sont organisés pour la remise des évaluations trimestrielles.

Tout au long de l'année scolaire, les enseignants peuvent contacter les parents pour s'entretenir à propos de leur enfant. De même, les familles peuvent rencontrer les enseignants en demandant rendez-vous par l'intermédiaire de la messagerie Ecole Directe.

Dans la mesure du possible, il faut éviter les discussions ou les échanges improvisés qui pourraient créer des tensions et des incompréhensions. En toute circonstance, parents et enseignants n'hésitent pas à communiquer dans l'intérêt des élèves.

En fin d'année scolaire, une matinée porte ouverte est programmée pour que les parents puissent rencontrer le futur enseignant de leur enfant. A cette occasion nous invitons les nouvelles familles à visiter l'école et à faire connaissance avec l'équipe éducative.

II – HORAIRES ENTREES-SORTIES

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Début de la classe	8h25	12h45 CM2 12h55 CM1 Et 13h00 CE2 13h15 TPS au CE1
Sortie	11h30(maternelles) 11h15 CM2 11h25 CM1 11h30 CE2 11 h 40 (CP au CE1) Jusqu'à 11h45	16h15 à 16h35

Les parents des élèves de maternelle sont tenus d'accompagner l'enfant jusqu'à la porte vitrée de l'école. Le couloir du rez-de-chaussée leur est exclusivement réservé.

Les élèves des classes élémentaires peuvent arriver seuls.

Le matin, l'entrée des élèves se fait par la porte vitrée avant 8 h 00.

Le midi les élèves de maternelle et de CM sortent par la porte vitrée à partir de 11 h 25 puis ce sont les élèves des classes CE2 à 11h30 et le reste des classes élémentaires à 11 h 35 qui sont repris avant le départ des demi-pensionnaires pour le restaurant scolaire. Après 11h45 les élèves encore présents sont emmenés à la cantine

Le soir, les élèves de maternelle sont récupérés dans leurs classes respectives alors que les plus grands (MS au CE1) attendent leurs parents dans la cour juste derrière le hall d'entrée. Ils avancent à l'appel de leur nom. Les CE2 CM1 et CM2 sont repris à la grille du parc. Après 16h35 les élèves non repris sont emmenés à l'étude (ou la garderie pour les élèves de maternelle)

Les élèves des classes élémentaires doivent aller directement dans leurs classes dès leur arrivée à l'école. Leurs parents ne sont pas autorisés à se rendre dans les classes juste avant les cours pour ne pas retarder le début de la classe. Pour rencontrer les enseignants, il est souhaitable d'attendre le soir ou de demander un rendez-vous par écrit, s'il s'agit d'un entretien long. Aucune personne ne doit pénétrer dans l'école sans autorisation.

Les enfants des classes élémentaires ne peuvent quitter l'école seuls que si une demande écrite, datée et signée a été fournie au préalable à l'enseignant ou au directeur. Le stationnement devant l'école est réglementé. Les places devant le portail marron ne sont autorisées (dépose minute) qu'aux heures d'entrée et de sortie. Il est souhaitable, pour une meilleure fluidité de la circulation aux abords de l'école, de ne pas s'arrêter trop longtemps sur la chaussée si vous y déposez vos enfants sans vous stationner...Les barrières le long du

trottoir permettent de laisser les enfants entrer seuls dans l'école sachant que les abords sont surveillés par le directeur.

III – SERVICES Garderie, étude, cantine

Garderie du matin :

Elle est gratuite et commence dès 7h30. Elle se déroule « maison Dartus » entrée par la porte latérale pour tous les élèves.

A 8 h 00, les élèves des classes élémentaires se dirigent vers la cour puis rejoignent seuls leurs classes respectives à partir de 8h10.

A 8 h 25, les élèves des classes maternelles sont accompagnés jusqu'à leurs enseignantes

Garderie et étude du soir :

✓ Maternelle : De 16h30 à 18h30 avec possibilité de reprendre l'enfant avant 18h30 (en passant par la porte vitrée)

✓ Primaire : De 16h30 à 18h30 avec possibilité de reprendre l'enfant à 17h30 ou bien entre 17h30 et 18h30 pour laisser à tous les élèves la possibilité de travailler dans le calme.

Cantine :

✓ Tous les élèves de la PS au CM2 sont emmenés à la salle de restauration du collège Sainte-Austreberthe, 22 rue de la Licorne.

✓ De la PS au CE1 les enfants sont servis à table par des enseignants et le personnel.

✓ Du CE2 au CM2 les élèves passent au self et peuvent choisir une entrée, un plat et un dessert sous l'œil vigilant des enseignants et du personnel qui veillent à ce que les élèves mangent correctement et de façon équilibrée.

IV - TENUE

- Les élèves doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable : corps, cheveux, vêtements, chaussures.
- Une tenue vestimentaire correcte et pratique est obligatoire pour rentrer dans l'établissement.
- Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.
- Les chevelures doivent être régulièrement contrôlées par les familles.

V – RECREATIONS

- C'est un moment de détente, de jeu. Les élèves y poursuivent leur apprentissage de la vie de groupe : on apprend à jouer ensemble, on invente des jeux, on respecte les règles fixées ensemble, etc...
- Les injures, les grossièretés... seront sanctionnées.
- Un élève désobéissant et dangereux sera mis à l'écart.
- Il est demandé à tous les élèves d'aller obligatoirement aux toilettes pour ne pas quitter la classe pendant les cours.
- Il est interdit de jouer dans les toilettes. C'est un lieu que l'on doit aussi respecter.
- Les enfants mangent un petit goûter pendant les récréations afin de « recharger les batteries ». Ils doivent mettre les emballages à la poubelle.
- Les sucettes, les chewing-gums, les boissons gazeuses et les chips sont interdits.
- Les petits jouets lors à la récréation du midi ne sont pas tolérés car ils créent des soucis et des tensions (disputes, vols, gains, pertes...).
- Les adultes de surveillance se réservent le droit de confisquer un objet personnel lorsque celui-ci est à l'origine d'un problème.
- En aucun cas, l'école n'est responsable des vols ou détériorations.
- Les téléphones portables et appareils numériques sont interdits et seront confisqués.
- Les enfants n'ont pas à se trouver dans les couloirs lors des récréations.
- En récréation, il est recommandé aux élèves d'enlever les lunettes sauf s'ils en ont absolument besoin.

VI – DEPLACEMENTS

X – DISCIPLINE GENERALE

- En toutes circonstances, la politesse, le respect des règles établies et l'obéissance seront exigés.
- Tout manquement au travail, à la discipline, au respect des personnes et des lieux sera réprimandé.
- Les enseignants informeront les parents du comportement de l'élève par différents moyens :
 - ✗ rencontre
 - ✗ message numérique
 - ✗ appréciations sur les relevés de notes
- Les sanctions seront appliquées suivant la gravité des fautes.
 - ✗ réparation
 - ✗ activité d'intérêt général ou travail supplémentaire
 - ✗ mise à l'écart du groupe
 - ✗ avertissement
 - ✗ équipe éducative
 - ✗ renvoi temporaire
 - ✗ renvoi définitif

